

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 avril 2024

Convocation du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Damien CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

03 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau d'effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la création à compter du 01/06/2024 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers le 19 avril 2024
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MONTILLIERS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

**Annexe de la délibération de suppression ou de création
mise à jour du tableau des effectifs des emplois**

Service	Filière	Grade/emploi	Fonctions	Temps de travail	Avancement de grade en promotion interne	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	Secrétaire de mairie	35h		1	
Administratif	Administrative	Adjoint Administratif	Responsable agence postale / agent administratif	30h		1	
Technique	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent technique polyvalent	35h	Oui Agent de maîtrise	1	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35h		1	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	30h		1	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent technicien de surface	15h		1	
Technique	technique	Adjoint technique	Agent technicien de surface	8h		1	

Envoyé en préfecture le 20/04/2024

Reçu en préfecture le 20/04/2024

Publié le



ID : 049-214902116-20240418-03_18_04_2024-DE